

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 25 septembre 2015**  
**(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20  
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35  
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30  
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50  
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20  
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30  
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10  
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40  
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20  
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h  
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène  
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55  
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30  
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine  
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max  
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30  
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30  
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal  
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

**EXCUSES :**

M. MAMERE Noël à partir de 11h20  
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30  
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Renouvellement de l'engagement de Bordeaux Métropole dans la campagne  
"Territoires de commerce équitable" (TDCE) - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2009, la campagne « Territoires de commerce équitable » (TDCE) a été développée en France, et 14 collectivités territoriales ont reçu le titre « Territoires de commerce équitable » (plus d'une vingtaine aujourd'hui), suite à une évaluation réalisée par un jury national. La Cub, qui avait précédemment candidaté lors de cette campagne, a obtenu le titre « Territoire de commerce équitable » en 2011, et ce pour une durée de 3 ans. Elle a candidaté de nouveau en 2013 à ce même titre, et l'a obtenu avec en complément un prix spécial du jury sur ses achats responsables.

Aujourd'hui, la période de validité de ce second titre arrivant à échéance, il est proposé la reconduction de la candidature de Bordeaux Métropole pour le titre TDCE.

**1- Rappel des objectifs de la campagne « Territoires de commerce équitable »**

Chaque collectivité publique qui soumissionne à la démarche « Territoires de commerce équitable » doit s'engager à :

- initier la mise en œuvre des 5 objectifs suivants sur son territoire :
  - objectif n°1 : voter une délibération dans ce sens et développer les achats de produits issus du commerce équitable,
  - objectif n°2 : contribuer à l'offre de produits issus du commerce équitable sur son territoire (notamment auprès des commerces, hôtels, restaurants),
  - objectif n°3 : inviter les entreprises et organisations clés de son territoire à acheter des produits issus du commerce équitable,
  - objectif n°4 : communiquer sur ses réalisations et sensibiliser le grand public aux enjeux du commerce équitable,
  - objectif n°5 : créer un Conseil Local pour le commerce équitable.
- participer aux manifestations organisées dans le cadre de la campagne Territoires de commerce équitable (et notamment les journées de formation et d'échanges de bonnes pratiques avec les autres collectivités engagées),

- informer les organisateurs de la campagne des actions menées (notamment par le biais des fiches expériences disponibles sur le site Internet de la campagne).

## **2- Actions de Bordeaux Métropole dans le champ du commerce équitable et proposition de déposer une candidature au programme « Territoires de commerce équitable » en 2015**

Bordeaux Métropole a déjà initié un certain nombre d'actions dans le champ du commerce équitable :

- de par sa politique d'achats responsables, et l'intégration du développement durable dans sa charte des achats, la Métropole a introduit dans ses marchés publics des critères éthiques et du commerce équitable (achats de fournitures : vêtements de travail, achats de chocolats et jouets de Noël) et souhaite progresser encore dans ce domaine,
- par ses actions dans le développement économique et au titre de sa politique de développement de l'économie sociale et solidaire, la Métropole a soutenu plusieurs initiatives portées par les acteurs locaux du commerce équitable, notamment par son partenariat dans la Quinzaine du commerce équitable organisée à Bordeaux chaque année au mois de mai par l'association Plateforme aquitaine pour le commerce équitable (la Place).

Elle a également créé le 16 mai 2012 son Conseil local de commerce équitable (CLCE) (Objectif n°5), en présence de représentants des 28 communes, de représentants de partenaires de la Métropole, et d'acteurs du commerce équitable.

Ainsi, il est proposé que Bordeaux Métropole dépose une candidature au programme «Territoires de commerce équitable» pour l'année 2015 (dossier à remettre avant fin septembre 2015), afin de valoriser les actions déjà entreprises et également de s'inscrire dans une démarche de progrès et de mobilisation territoriale toujours plus vaste et ambitieuse.

Ce titre n'est pas une labellisation, il ne constitue pas une fin en soi, il permet surtout :

- une valorisation, une pérennisation et un développement des actions menées, par l'accès à un accompagnement (journées d'échanges, de formation, kit de communication...),
- le lancement d'une dynamique territoriale, avec et auprès des autres collectivités locales, des entreprises, des commerçants... et auprès du grand public,
- le renforcement de la politique de soutien aux acteurs locaux du commerce équitable

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les engagements des collectivités locales françaises prises lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002,

**VU** la loi 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, et notamment son article 60 précisant la définition du commerce équitable,

**VU** le Code des marchés publics, et notamment ses articles 5, 6, 14, 45, 50, et 53 qui permettent au pouvoir adjudicateur de privilégier des critères de développement durable dans ses appels d'offres,

**VU** la résolution du Parlement Européen du 6 juillet 2006,

**VU** la communication de la Commission européenne du 5 mai 2009 qui reconnaît explicitement que les acteurs du commerce équitable ont joué un rôle pionnier en matière de développement durable et qui adopte la définition internationale du commerce équitable,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que cette délibération affirme l'attachement de Bordeaux Métropole à promouvoir le commerce équitable sur son territoire,

## **DECIDE**

**Article 1** : l'engagement de Bordeaux Métropole dans la démarche « Territoires de commerce équitable » et le dépôt d'une candidature dans le cadre du programme 2015.

**Article 2** : l'autorisation de la transmission du dossier de candidature 2015, qui déclinera les 5 objectifs principaux visés par « Territoires du commerce équitable ».

**Article 3** : l'autorisation du versement de la participation forfaitaire pour frais de dossier, d'un montant de 800 €, à la Plateforme pour le commerce équitable (PFCE), permettant l'enregistrement du dossier de candidature 2015.

**Article 4** : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 11 article 6188, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

Mme. CHRISTINE BOST